MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale
de l'Organisation des Etudes,
de l'enseignement de Promotion Sociale
et des Bâtiments scolaires
de la Communauté Française

Enseignement de Promotion Sociale

1040 BRUXELLES, le
Rue de la Science, 43
Tél. : 02/238.86.11

14 SEP. 1992

Monsieur VLAEMINCK G.,
Administrateur délégué,
C.P.E.O.N.S.,

rue des Halles, 13,

1000 BRUXELLES.

Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes.
		JS/5.083.006/dossier 42 U (à rappeler dans toute correspondance)	

OBJET : **Dossier pédagogique de régime 1.**
Unité de formation : Initiation à la dactylographie niveau 1.
Code administratif : 723210 U ~~22 C 2.~~ 12 C 1

ETABLISSEMENT : Etablissement communal d'enseignement technique
industriel et commercial,
Place de l'Hôtel de Ville, 6,
CHATELET.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration,

F. DE LAET.

PROMSOC9

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 12. 1. 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: LVk / 5083006 / Dossier 42

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
INITIATION A LA DACTYLOGRAPHIE NIVEAU 1

Etablissement : ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,6
6200 CHATELET

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique doit être reprise sous le code suivant :

72 32 10 U 12 C 1

Cette unité de formation est classée au niveau :

12 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE QUALIFICATION

Le dosssier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

H2c

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
⊗ Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ..... ETABLISSEMENT COMMUNAL .....
adresse complète : ..... D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE .....
..... INDUSTRIEL ET COMMERCIAL .....
n° matricule : ..... Place de l'Hôtel de Ville, 6 .....
n° de téléphone : 071/38.59.72 ..... CHÂTELET .....
N° 1325083006

2. Intitulé de l'unité de formation :

INITIATION A LA DACTYLOGRAPHIE NIVEAU 1
.....
.....
.....

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°.1..(2) de .1..pages(2)

4. Prérequis de l'U.F. : repris en annexe n°.2 (2) de .1..pages(2)

5. Classement de l'U.F. :

⊗ (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré - inférieur (1)
- ~~supérieur~~ (1)

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....(2)

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....(2)

6. Recommandations particulières de dédoublement ou de regroupement:
repris en annexe n°..3..(2) de ..1..pages (2)

7. Titre délivré à l'issue de l'U.F. : (2)

ATTESTATION DE REUSSITE (capitalisable).....
.....

8. Programme du (des) cours :
repris en annexe ..4..(2) de .1..pages(2)

9. Evaluation des capacités terminales :
repris en annexe ..5..(2) de ..1..pages(2)

10. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe ..6..(2) de ..1..pages(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

420

11. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (3)	Nombre total de périodes (4)
initiation à la dactylographie	CS	80
2. Part d'autonomie		
3. Conseil des études		
Admission des élèves		
Rattrapage		
Bilan final		
Total des périodes		80

B. Part supplémentaire éventuelle

Total des périodes		

C. Total général des périodes

12. Date de la proposition : 04 JUIN 1992

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du pouvoir organisateur subventionné (1)

13. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable - cours spéciaux - rapport annexé

Date : 23 juin 1992 Signature : F. LIPPMANNE

14. DECISION : ~~ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision : observations reconduites

Date : 29.08.92 Signature :

(3) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM (4) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'U.F.

1. Permettre à l'étudiant de maîtriser certains aspects de la dactylographie;

2. Permettre à l'étudiant de procéder à une présentation correcte d'un travail donné et ce tout en maintenant des exigences liées à la vitesse d'exécution;

3. Offrir à l'étudiant la possibilité de poursuivre des formations dactylographiques et lui donner la possibilité d'aborder le traitement de texte.

ANNEXE 2.

PREREQUIS DE L'U.F.

1. Est admis comme élève régulier de cette formation l'étudiant qui réussit les épreuves d'admission définies ci-dessous :

   a) langue maternelle

      Compréhension (aspect sémantique) d'un message écrit et d'un message oral
      Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin d'études primaires.

      Disposant du texte d'une part et après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra répondre à un questionnaire (document à compléter) comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariements et/ou des questions du type"vrai-faux" et/ou des textes lacunaires.

      Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une certaine maîtrise de la langue.

   b) Mathématiques

      Connaissances et techniques mathématiques d'un niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin d'études primaires.

      L'épreuve portera sur la démarche et l'utilisation des éléments de base et non sur la restitution de définitions.

   L'épreuve présentera un caractère diagnostique elle ne dépassera pas 30 minutes par discipline. Elle sera préparée avec soin (les critères de réussite seront préalablement fixés).

2. Est dispensé du test d'admission tel que défini au point 1. ci-dessus l'élève titulaire du certificat homologué d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.).

ANNEXE 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT

Le nombre d'étudiants par machine sera limité à un seul .

PROGRAMME DE L'U.F.

Le contenu de la présente U.F. aura pour objectif d'amener l'étudiant au seuil de performances correspondant au niveau de l'enseignement dans les domaines suivants

1. Maîtrise de la technique de frappe spécifique à l'étude du clavier.
   - Identification des principaux organes de la machine utilisée et spécification des caractéristiques et des possibilités.

   Les touches-repères seront AZER U.I.OP

   - Adoption d'une position correcte devant la machine à écrire et exécution des exercices de relaxation.

   - Aménagement de l'aire de travail du dactylographe.
     Placement d'une feuille dans la machine à écrire et délimitation des marges

   - Exécution des exercices d'assouplissement des poignets et des mains. Maîtrise, par la gymnastique digitale, de l'indépendance physique et nerveuse des doigts et des poignets ainsi que de la sûreté et de la rapidité des mouvements.

   - Acquisition, par la méthode aveugle et l'utilisation des dix doigts, des automatismes spécifiques à la maîtrise du clavier : l'alphabet, les majuscules, les chiffres, les signes de ponctuation, les signes spéciaux.

   - Réglage de la force de frappe.

   - Amélioration de la fluidité de la gymnastique digitale. Contrôle de la précision statique et dynamique du repérage des touches par des exercices exigeant une parfaite symétrie neuromusculaire.

   - Respect des règles grammaticales des coupures de mots au fur et à mesure de l'étude du clavier. Prise en compte des espaces aménagés avant et après les signes de ponctuation et les signes spéciaux.

   - Amélioration des habiletés motrices et maîtrise de la cadence de frappe par le biais de certaines techniques auditives. Exécution et maîtrise des opérations de coordination en tenant compte des facteurs psychosensorimoteurs.

   - Amélioration de la vélocité en dactylographiant des mots de six frappes maximum et en suivant un rythme correspondant à 90 frappes minute. Maîtrise de la position spatiale de chacune des touches par rapport aux autres.

   - Affinement de l'apprentissage par la dactylographie de mots comportant deux lettres consécutives idnetiques.

   - Dactylographie d'une phrase dont la longueur n'excède pas 100 frappes et obtention d'une vitesse de 15 mots pendant une minute avec un maximum d'erreurs de 1%. Calcul de la vitesse et du pourcentage d'erreurs. Etablissement d'un graphique.

.../...

PROGRAMMATION DE L'U.F. suite et fin

2. Application des techniques et des règles élémentaires spécifiques à la dactylographie.

- Evaluation des acquis et amélioration de la maîtrise du clavier par des exercices variés et sous forme de jeux éducatifs.
- Centrage des mentions au milieu de la feuille, en manchette et par rapport à la largeur du texte (applications occasionnelles).
- Centrage des mentions ou d'un texte par rapport à la hauteur de la feuille (centrages limités au titres des textes dactylographiés).
- Identification du mécanisme du tabulateur simple et justification concrète de ses possibilités.
- Répartition des blancs entre les différentes colonnes de chiffres ou de mots. Utilistion de tabulateurs simples pour la mise en colonnes.
- Respect des propriétés évolutive de la frappe cadencée. Dactylographie de mots qui ne renferment aucune répétition consécutive à la même lettre afin d'obtenir une automatisation optimale de la frappe cadencée.
- Accroissement de la vélocité en dactylographiant des mots de 6 à 8 frappes maximum en suivant un rythme correspondant à 120 frappes par minute. Les mots proposés sont des substentifs au singulier et des verbes à l'infiniti
- Dactylographie d'une phrase dont la longueur n'excède pas 135 frappes pendant une minute en atteignant la vitesse de 20 mots. Le maximum d'erreur toléré est de 1%. Calcul de la vitesse et du pourcentage d'erreurs. Etablissement d'un graphique.
- Identification et dactylographie des principales unités de mesure et de leurs symboles conformément aux dernières normes en vigueur.
- Dactylographie des différentes opérations mathématiques : somme, différence, quotient, carré, cube, fractions. Lecture et énnoncé des nombres et des fractions.
- Utilisation de la technique de la frappe recto-verso. Justification de la largeur de la marge de droite et du haut de page du verso.
- Dactylographie des chiffres romains. Justification de l'écriture en toutes lettres des chiffres arabes et des nombres.
- Identification et disposition harmonieuse des énumérations simples, des énumérations avec subdivisions.
- Utilisation des techniques relatives à la correction des erreurs.
- Dactylographie de 20 mots/minute pendant 3 minutes.
- La rationalisation des règles d'édition sera respectée (Brochure organisation des études.

ANNEXE 5

EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F.

A l'issue de la formation, les élèves seront capables de :

- dactylographier un texte, en respectant la frappe aveugle, à la vitesse de 20 mots à la minute pendant 3 minutes

ANNEXE 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant possédant le titre requis ou jugé suffisant.

L'appel à un expert aura lieu si la charge du cours ne peut être confiée à un membre du personnel ou si le support du cours requiert des compétences particulières; dans ce cas, le candidat expert devra attester d'une expérience pratique de trois années au moins dans le domaine considéré.